Opération d'investissement subventionnée par LE DÉPARTEMENT 06 Au titre de « l'Aide à la valorisation des villages – 2025 »

En 2025, la commune de LE MAS a entrepris des travaux « d'aménagement d'une stèle commémorative au Col de Bleine », pour un montant de 13 642.50€ HT.

Ces travaux ont été financés à hauteur de 55.08% (7 514.00€ HT) par LE DÉPARTEMENT 06, au titre de « L'AIDE À LA VALORISATION DES VILLAGES - 2025 ».

Ce projet vise à aménager un espace commémoratif en retrait de la route principale (D5) du Col de Bleine (15 mètres au-dessus), afin que celui-ci ne serve pas de parking pour les randonneurs, vététistes et parapentistes, mais bien en un lieu de visite et de mémoire, en l'hommage d'un bombardier américain B25 et de ses 10 membres d'équipages qui se sont écrasés au pic de l'aigle, le 27 mai 1944 et qui ont été en partie sauvés par la population de la commune.

Ces travaux d'investissement :

- contribuent à ancrer le souvenir historique dans l'espace public, en un lieu de mémoire précis permettant le recueillement et la transmission aux générations présentes et futures.

- permettent de valoriser l'espace public et de créer de l'attractivité.

Plan de financement

Dépenses Prévisions	Dépenses Réalisations	Écart en %	Aides Publiques Département 06	Aides (autres) Anciens combattants	Part communale
13 642.50€ HT	13 642.50€ HT	0 %	7 514.00€ HT	3 400.00€ HT	2 728.50€ HT

Conformément à l'article L.1111-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et au décret 2020-1129 du 14 septembre 2020 pris en l'application de l'article 83 de la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les collectivités locales doivent afficher le plan de financement de leurs opérations d'investissement subventionnées par l'État et/ou toute autre personne publique.

Espace commémoratif au Col de Bleine

